



**Madininair**  
votre parten'air en Martinique

# Suivi des concentrations en hydrogène sulfuré et ammoniac à proximité des zones d'échouement des algues Sargasses.

• Rapport 2022

# Suivi des concentrations en hydrogène sulfuré et ammoniac à proximité des zones d'échouement des algues Sargasses.

## Rapport intermédiaire 2022

Madinair : Observatoire de la Qualité de l'Air



Rapport édité sous système de management de la qualité  
certifié AFAQ ISO 9001 : 2008

	Rédaction	Vérification/Approbation
Nom	O. AMINTAS	C. BOULLANGER
Qualité	Chargée d'études	Responsable études
Visa		

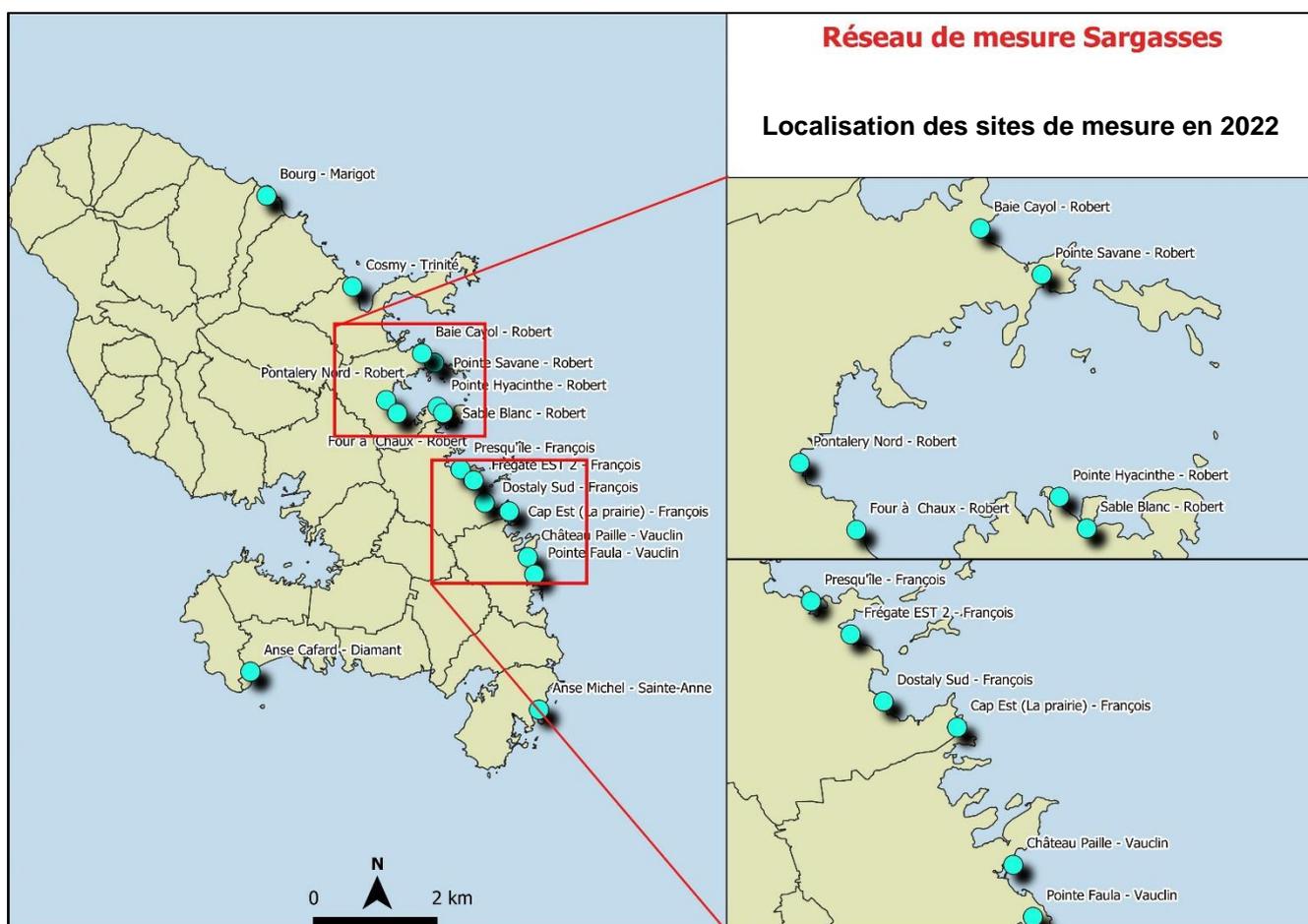
## • SOMMAIRE •

I.	Contexte de l'étude .....	4
II.	Objectifs de l'étude.....	5
III.	Matériels et méthodes : le dispositif fixe.....	5
IV.	Résultats (1 <sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022).....	6
IV.1	Concentrations mesurées en hydrogène sulfuré (H <sub>2</sub> S).....	6
IV.1.1	Concentrations maximales mensuelles et nombre de dépassements sur chacun des sites de mesure du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 .....	6
IV.1.1.a	Conclusion sur les données horaires .....	10
IV.1.1.b	Conclusion sur les données journalières.....	10
IV.1.2	Maxima horaires et journalier des sites ayant dépassés le seuil horaire de 1ppm en H <sub>2</sub> S du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. ....	11
IV.1.3	Comparaison des concentrations maximales horaires et journalières depuis 2019 ..	12
IV.1.4	Nombre de dépassements du seuil horaire de 1ppm et du seuil journalier de 1ppm depuis 2019.....	13
IV.2	Concentrations en ammoniac (NH <sub>3</sub> ) .....	15
V.	Conclusion .....	19

## I. Contexte de l'étude

Face aux échouages massifs et répétés d'algues Sargasses sur la côte atlantique et sud de la Martinique, un réseau de capteurs a été mis en place en 2015 par l'ARS et Madinainair, avec le soutien de l'ADEME, la CTM, les collectivités de CAPNord et CAESM, pour surveiller l'hydrogène sulfuré  $H_2S$  et l'ammoniac  $NH_3$  (gaz émis lors de la putréfaction des algues sargasses). Ce réseau permet une communication quotidienne des quantités d' $H_2S$  et  $NH_3$  mesurées dans l'environnement proche des zones d'échouage à destination des acteurs de la santé, des décideurs, des institutions et de la population. Ces données participent à la veille sanitaire et aident les autorités compétentes à la gestion du phénomène (priorisation des enlèvements des algues, mise en œuvre d'éventuelles mesures spécifiques de protection des populations...).

En 2022, le réseau se compose de 16 capteurs autonomes. Les sites d'implantation des capteurs ont été définis par l'ARS suivant différents critères : densité de la population potentiellement exposée, sensibilité des populations potentiellement exposées (écoles, crèches, ...), plaintes recensées, distance au rivage, difficulté de ramassage des algues...



Carte I-1: Localisation des sites de mesure du réseau de surveillance Sargasses en 2022.

## II. Objectifs de l'étude

- Suivi en temps réel et en continu des concentrations en hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) et ammoniac (NH<sub>3</sub>)
- Communication quotidienne des concentrations en H<sub>2</sub>S et NH<sub>3</sub> et du risque sanitaire associé, vers les partenaires et le grand public
- Aide à la décision : adaptabilité du réseau aux besoins, exploitation des données transmises et priorisation des sites de ramassage

## III. Matériels et méthodes : le dispositif fixe

Il s'agit d'un module GPRS, Cairnet, couplé à un binôme de capteurs, Cairsens (localisé à l'intérieur du Cairnet). Il permet la mesure en continu et en temps réel des concentrations en polluants tels que l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac. Chaque appareil étant autonome, les données minutes sont transmises à distance toutes les dix minutes vers une base de données qui centralise toutes les mesures réalisées par le réseau. Suivant les besoins et les disponibilités des riverains qui accueillent le dispositif de mesure, la configuration du réseau a évolué depuis son implantation. Ainsi, pour l'année 2022, les mesures ont été réalisées sur 16 sites (voir carte).



## IV. Résultats (1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022)

Remarque : L'historique des communiqués journaliers transmis depuis la validation du réseau de mesure est disponible en téléchargement sur le site internet de Madinair à l'adresse suivante : <https://www.madinair.fr/surveillance-continue-sargasses>.

### IV.1 Concentrations mesurées en hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S)

Les deux tableaux suivants illustrent les résultats des mesures en hydrogène sulfuré réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

#### IV.1.1 Concentrations maximales mensuelles et nombre de dépassements sur chacun des sites de mesure du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Echelle	Intitulé	Mois	CAPNord							
			Bourg Marigot	Cosmy port - Trinité	Baie Cayol - Robert	Pointe savane Robert	Pontaléry Nord - Robert	Four à Chaux - Robert	Pointe Hyacinthe Est - Robert	Sable blanc - Robert
Horaire	Concentration max (ppm)	Janvier	0,1	0,0	0,4	0,0	0,7	0,2	2,5	4,6
		Février	0,1	0,1	1,1	0,3	0,3	0,3	6,1	0,6
		Mars	0,3	0,1	1,3	3,3	1,8	2,8	7,6	0,0
		Avril	0,5	0,1	1,2	0,1	2,3	3,0	6,4	0,1
		Mai	1,1	0,1	0,4	0,2	2,9	11,3	7,7	0,0
		Juin	2,0	1,0	0,6	0,2	4,7	8,7	8,6	0,0
		Juillet	0,4	1,1	1,4	0,1	4,8	8,8	11,8	0,1
		Août	1,3	1,0	2,1	0,3	1,2	12,0	12,5	0,0
		Septembre	0,2	0,1	0,0	0,3	1,5	15,7	1,0	0,0
		Octobre	0,5	0,1	0,0	0,1	0,7	1,3	1,9	0,0
		Novembre	1,9	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	4,4	0,0
		Décembre	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	3,1	1,3	0,0
		Dépassement de 1ppm			34	1	104	4	875	1922

<b>Journalier</b>	<b>Janvier</b>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,0	1,2	0,9
	<b>Février</b>	0,0	0,0	0,4	0,1	0,1	0,0	3,6	0,1
	<b>Mars</b>	0,1	0,0	0,7	1,6	1,1	0,7	4,9	0,0
	<b>Avril</b>	0,2	0,0	0,6	0,0	1,0	1,0	4,1	0,0
	<b>Mai</b>	0,7	0,0	0,1	0,1	1,6	5,8	4,3	0,0
	<b>Concentration max (ppm) Juin</b>	0,8	0,3	0,3	0,1	3,0	4,2	6,0	0,0
	<b>Juillet</b>	0,2	0,3	0,8	0,1	2,8	5,3	5,3	0,0
	<b>Août</b>	0,7	0,3	0,9	0,1	0,3	6,8	8,3	0,0
	<b>Septembre</b>	0,2	0,0	0,0	0,1	0,4	9,6	0,1	0,0
	<b>Octobre</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	1,0	0,0
	<b>Novembre</b>	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0
	<b>Décembre</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
	<b>Dépassement de 0,03ppm</b>	106	18	186	83	193	200	238	6
	<b>Dépassement de 0,07ppm</b>	86	8	138	10	167	181	227	5
<b>Dépassement de 1ppm</b>	0	0	0	1	39	98	169	0	
<b>Dépassement de 5ppm</b>	0	0	0	0	0	9	8	0	

Echelle	Intitulé	Mois	CAESM							
			Presqu'île - François	Frégate EST 2 - François	Dostaly Sud François	Cap Est (La Prairie) - François	Château Paille Vauclin	Pointe Faula - Vauclin	Anse Michel - Sainte Anne	Anse Cafard - Diamant
Horaire	Concentration max (ppm)	Janvier	0,5	9,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
		Février	0,2	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Mars	0,2	16,0	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	0,0
		Avril	0,6	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Mai	1,9	13,9	2,7	0,0	3,3	0,0	0,0	0,1
		Juin	3,3	10,0	2,4	0,0	2,4	0,0	0,0	0,1
		Juillet	4,9	8,6	0,4	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
		Août	6,1	8,5	5,1	0,1	4,4	0,0	0,0	0,0
		Septembre	2,4	3,8	5,4	0,0	4,0	0,1	0,0	0,1
		Octobre	3,9	2,8	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
		Novembre	0,0	1,6	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
		Décembre	0,1	3,2	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Dépassement de 1ppm</b>			1529	4962	85	0	333	2

<b>Journalier</b>	<b>Janvier</b>	0,2	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Février</b>	0,1	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Mars</b>	0,1	5,9	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
	<b>Avril</b>	0,4	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Mai</b>	1,6	7,3	0,6	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0
	<b>Concentration max (ppm) Juin</b>	2,7	6,0	0,5	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0
	<b>Juillet</b>	1,8	4,7	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
	<b>Août</b>	2,7	4,0	1,7	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0
	<b>Septembre</b>	1,6	2,4	2,2	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
	<b>Octobre</b>	1,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Novembre</b>	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Décembre</b>	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Dépassement de 0,03ppm</b>	178	352	29	0	86	1	0	0
	<b>Dépassement de 0,07ppm</b>	156	337	21	0	67	1	0	0
	<b>Dépassement de 1ppm</b>	95	220	4	0	14	0	0	0
<b>Dépassement de 5ppm</b>	0	17	0	0	0	0	0	0	

#### **IV.1.1.a Conclusion sur les données horaires**

Des pics de concentrations horaires supérieurs à 1ppm ont été enregistrés sur 13 sites de mesure dont le maximum de 16ppm a été atteint le 14 mars 2022 à 17h sur le site de Frégate EST 2 au François. Il en résulte des dépassements du seuil d'alerte horaire (1 ppm) dont le total sur l'année 2022 s'élève à 13 586 dépassements horaires de 1ppm tous sites confondus.

A noter, que toutes les concentrations enregistrées sont envoyées chaque jour sous la forme d'un communiqué journalier à destination de l'ARS, la Préfecture de Martinique, les Sous-Préfectures de Trinité et du Marin, la Gendarmerie et les collectivités partenaires. On y retrouve les concentrations moyennes journalières sur 24h, les concentrations maximales sur 24h, les moyennes maximales glissantes sur 8h, le nombre de dépassement du seuil journalier de 1ppm et le taux de fonctionnement des capteurs par site.

#### **IV.1.1.b Conclusion sur les données journalières**

Concernant les données journalières, les seuils jour de 0,03ppm et 0,07ppm ont été dépassés sur 13 sites de mesure.

De plus, un total de 638 dépassements du seuil journalier de 1ppm a été comptabilisé sur l'ensemble du réseau en 2022. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, les sites de Pointe Hyacinthe Est au Robert, Four à Chaux au Robert Presqu'île au François et Frégate EST 2 au François enregistrent 580 dépassements journaliers équivalents à 90,9% du total des dépassements du seuil de 1ppm du réseau de surveillance. On notera que ces sites enregistrent le maximum de dépassements en comptabilisant respectivement 169, 98, 95 et 218 jours de dépassements de ce seuil de 1ppm, soit des dépassements enregistrés respectivement sur 26%, 15%, 14% et 34% du temps de janvier au 31 décembre 2022. Pour rappel, les dépassements de ce seuil (point orange sur la carte du communiqué) sont susceptibles d'entraîner l'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge pour la population générale. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux.

Enfin, sur la période, des dépassements journaliers du seuil de 5ppm ont été enregistrés sur le site de Frégate EST 2 au François (17 dépassements), Four à Chaux au Robert (9 dépassements) et Pointe Hyacinthe au Robert (8 dépassements).

Pour rappel, les dépassements de ce seuil (point rouge sur la carte du communiqué) sont susceptibles d'entraîner l'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge au sein de l'ensemble de la population. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux.

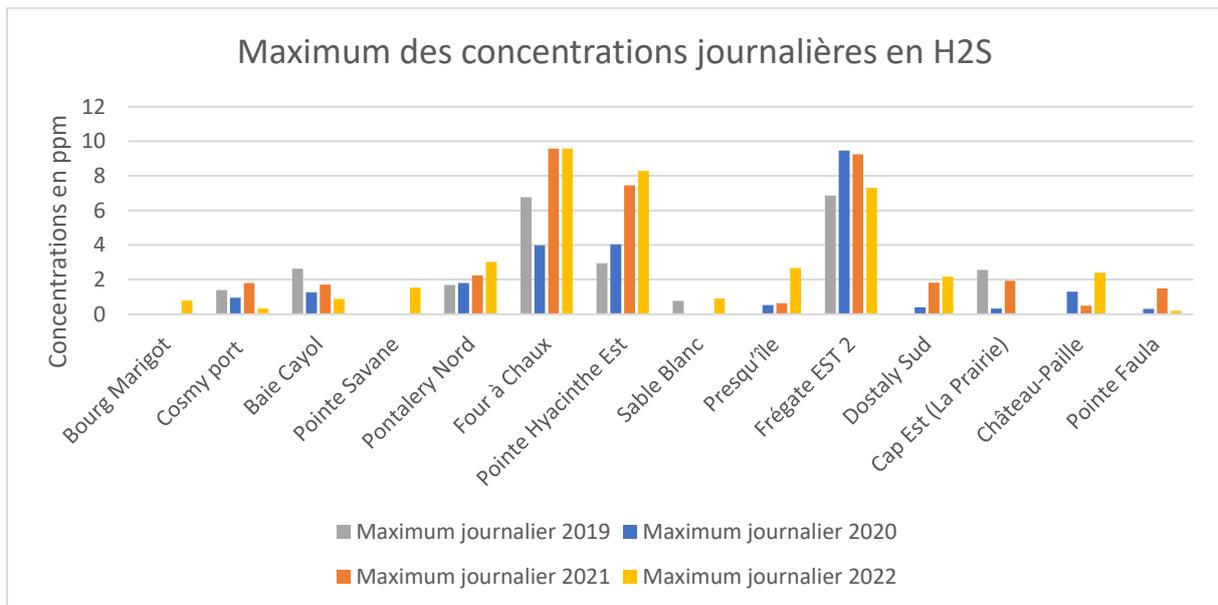
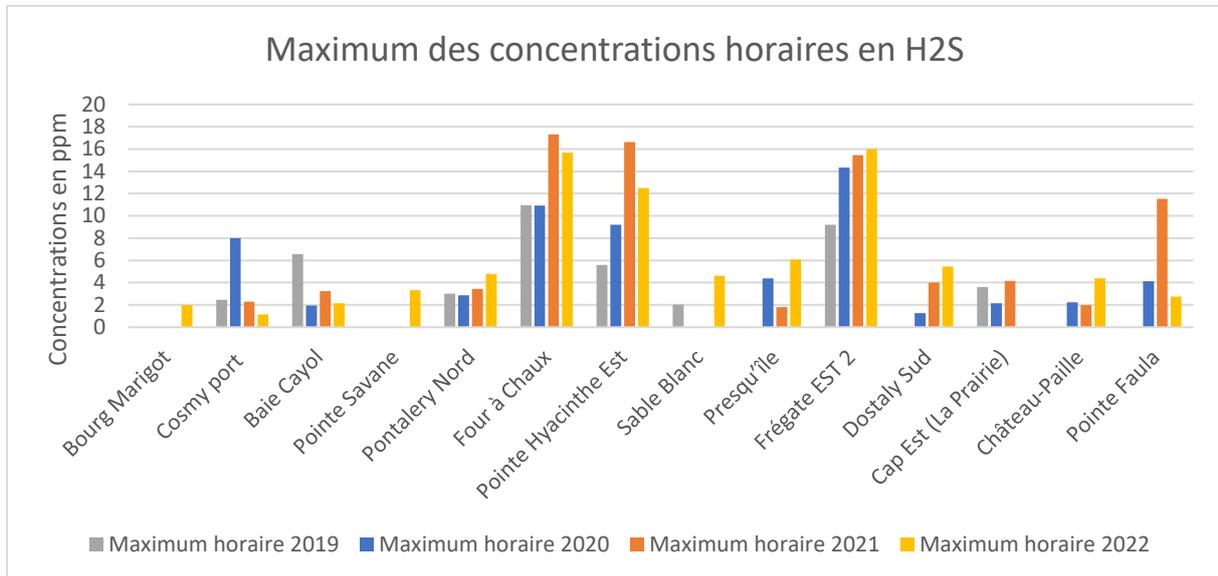
#### IV.1.2 Maxima horaires et journalier des sites ayant dépassés le seuil horaire de 1ppm en H<sub>2</sub>S du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Commune	Site	Concentration en hydrogène sulfuré (H <sub>2</sub> S)			
		Moyenne horaire		Moyenne journalière	
		Maximum (ppm)	Date	Maximum (ppm)	Date
Marigot	Bourg	2,0	22/06/2022 00:00	0,8	24/06/2022
Trinité	Cosmy port	1,1	31/07/2022 08:00	0,3	31/07/2022
Robert	Baie Cayol	2,1	07/08/2022 01:00	0,9	23/08/2022
	Pointe savane	3,3	12/03/2022 13:00	1,6	12/03/2022
	Pontalery Nord	4,8	06/07/2022 02:00	3,0	03/06/2022
	Four à Chaux	15,7	13/09/2022 20:00	9,6	13/09/2022
	Pointe Hyacinthe Est	12,5	12/08/2022 07:00	8,3	12/08/2022
	Sable blanc	4,6	01/01/2022 11:00	0,9	01/01/2022
François	Presqu'île	6,1	20/08/2022 17:00	2,7	27/06/2022
	Frégate EST 2	16,0	14/03/2022 17:00	7,3	17/05/2022
	Dostaly Sud	5,4	02/09/2022 00:00	2,2	01/09/2022
Vauclin	Château-Paille	4,4	24/08/2022 07:00	2,4	24/08/2022
	Pointe Faula	2,8	31/03/2022 20:00	0,2	31/03/2022

Dans le tableau ci-dessus, on notera les maxims horaires particulièrement élevés de 15,7ppm (le 13/09/2022 à 20h sur le site de Four à Chaux au Robert), 12,5ppm (le 12/08/2022 à 07h sur le site de Pointe Hyacinthe au Robert), 6,1ppm (le 20/08/2022 à 17h sur le site de Presqu'île au François) et 16,0ppm (le 14/03/2022 à 17h sur le site de Frégate Est 2 au François).

En ce qui concerne les données journalières, des concentrations maximales sont à noter comme celles de 9,6ppm (le 13/09/2022 sur le site de Four à chaux au Robert), 8,3ppm (le 12/08/2022 sur le site de Pointe Hyacinthe au Robert), et 7,3ppm (le 17/05/2022 sur le site de Frégate Est 2 au François).

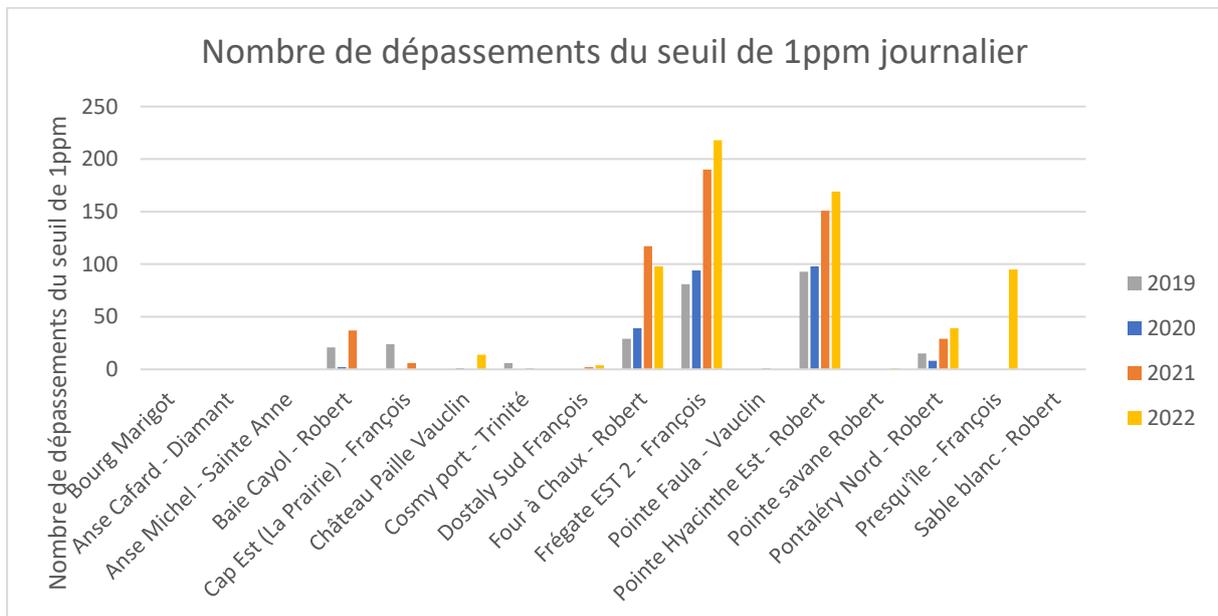
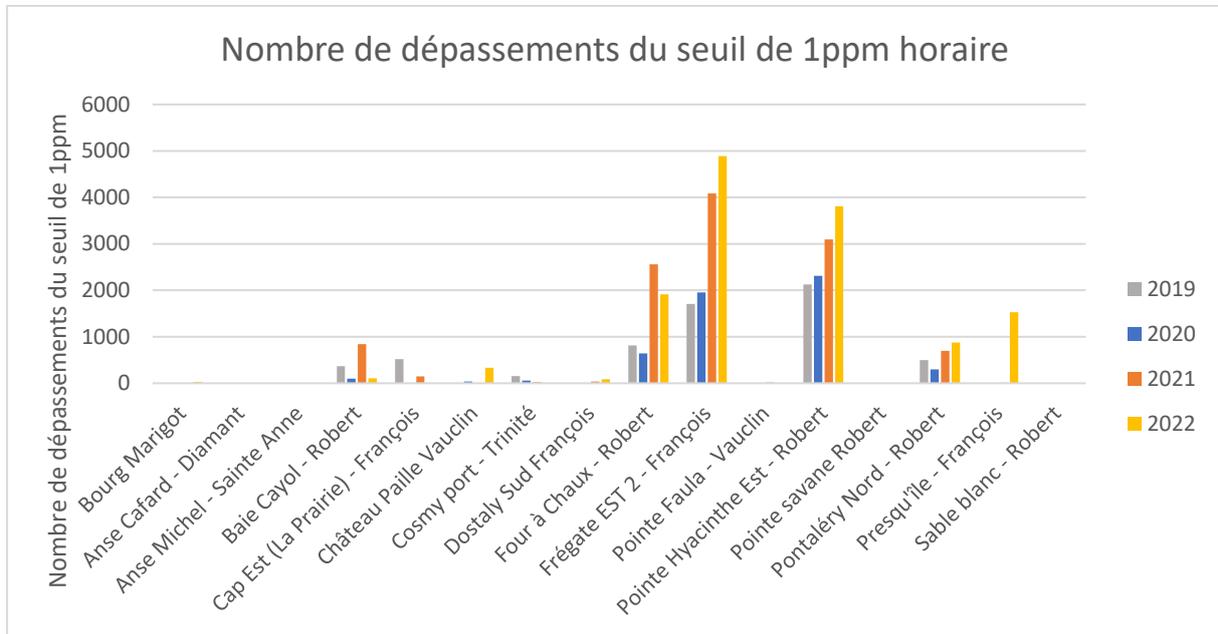
### IV.1.3 Comparaison des concentrations maximales horaires et journalières depuis 2019



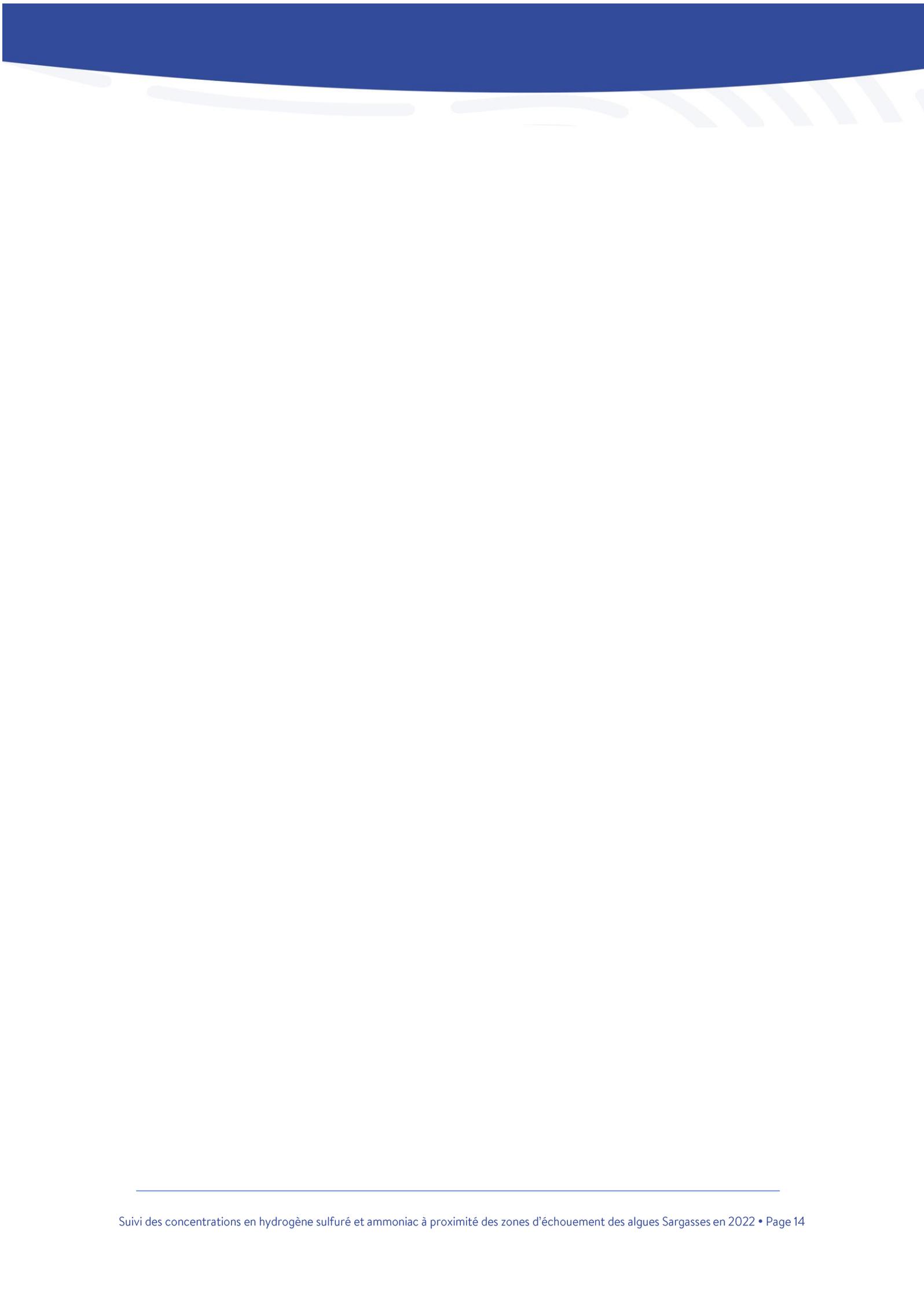
Depuis le début de l'année 2021 jusqu'en décembre 2022, on observe des concentrations moyennes et maximales ces 3 dernières années. Si l'on établit une comparaison par année, il apparaît que l'année 2022 suit la tendance de la majorité des records de concentrations qui ont eu lieu depuis 2021.

L'importance du phénomène est d'autant plus remarquable lorsque l'on se penche sur le nombre de dépassement du seuil de 1ppm horaire et journalier.

#### IV.1.4 Nombre de dépassements du seuil horaire de 1ppm et du seuil journalier de 1ppm depuis 2019



Les tendances du nombre de dépassements du seuil de 1ppm horaire et journalier sont quasiment identiques entre 2019 et 2020. Une augmentation plus élevée est observée en 2021 et 2022, tous sites confondus. Il est à noter que plus de 50 dépassements journaliers ont été enregistrés en 2019 et 2020 et n'ont concerné que deux sites principalement, Pointe hyacinthe et Frégate EST 2. En 2022 tout comme en 2021, trois sites sont concernés : Pointe Hyacinthe, Frégate Est et également Four à chaux.



## IV.2 Concentrations en ammoniac (NH<sub>3</sub>)

Les deux tableaux suivants présentent les résultats des mesures en ammoniac réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Echelle	Intitulé	Mois	CAPNord								
			Bourg Marigot	Cosmy port - Trinité	Baie Cayol - Robert	Pointe savane Robert	Pontaléry Nord - Robert	Four à Chaux - Robert	Pointe Hyacinthe Est - Robert	Sable blanc - Robert	
Horaire	Concentration max (ppm)	Janvier	3,1	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
		Février	3,8	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Mars	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
		Avril	11,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Mai	7,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Juin	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Juillet	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
		Août	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
		Septembre	3,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
		Octobre	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Novembre	2,4	1,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Décembre	0,0	1,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0

<b>Journalier</b>	<b>Concentration max (ppm)</b>	<b>Janvier</b>	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Février</b>	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Mars</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Avril</b>	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Mai</b>	3,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Juin</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Juillet</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Août</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Septembre</b>	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Octobre</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Novembre</b>	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Décembre</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Dépassement de 8,3ppm</b>		0	0	0	0	0	0	0

Echelle	Intitulé	Mois	CAESM							
			Presqu'île - François	Frégate EST 2 - François	Dostaly Sud François	Cap Est (La Prairie) - François	Château Paille Vauclin	Pointe Faula Vauclin	Anse Michel - Sainte Anne	Anse Cafard - Diamant
Horaire	Concentration max (ppm)	Janvier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,1	0,4
		Février	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,3
		Mars	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,2
		Avril	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
		Mai	0,1	1,1	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,6
		Juin	0,1	0,9	0,0	0,0	0,8	7,8	0,0	0,8
		Juillet	4,2	0,6	0,0	0,0	0,8	6,9	0,0	0,3
		Août	0,4	0,6	0,1	0,0	0,3	5,9	0,0	0,8
		Septembre	0,4	0,7	0,9	0,0	1,3	22,9	0,0	0,2
		Octobre	0,0	0,6	0,5	0,0	0,7	8,1	0,0	0,0
		Novembre	0,0	0,2	0,3	0,0	0,4	8,6	0,0	0,0
		Décembre	0,0	0,5	0,7	0,0	0,0	7,6	0,0	0,0

<b>Journalier</b>	<b>Concentration max (ppm)</b>	<b>Janvier</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,1
		<b>Février</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,1
		<b>Mars</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
		<b>Avril</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		<b>Mai</b>	0,0	0,5	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1
		<b>Juin</b>	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	4,2	0,0	0,1
		<b>Juillet</b>	0,5	0,1	0,0	0,0	0,2	4,5	0,0	0,0
		<b>Août</b>	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,2
		<b>Septembre</b>	0,1	0,2	0,2	0,0	0,2	4,7	0,0	0,0
		<b>Octobre</b>	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	5,9	0,0	0,0
		<b>Novembre</b>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	3,7	0,0	0,0
		<b>Décembre</b>	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0
		<b>Dépassement de 8,3ppm</b>		0	0	0	0	0	0	0

Les concentrations mesurées en ammoniac sur la période sont toutes inférieures au seuil sanitaire journalier de 8,3ppm, sur tous les sites de mesure.

Toutefois, il est à noter que des valeurs horaires maximales sur les sites du Marigot (11ppm le 26/04/2022 à 14h) et de Pointe Faula au Vauclin (22,9ppm le 08/09/2022 à 04h) ont été observées.

## V. Conclusion

De janvier à décembre 2022, le réseau fixe dédié à la surveillance des gaz émis par la décomposition des algues Sargasses a enregistré 638 dépassements du seuil journalier de 1ppm sur 8 sites, pour l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S). Le seuil journalier de 5 ppm a été dépassé 34 fois au total sur les sites de Four à Chaux et Pointe Hyacinthe au Robert et Frégate Est 2 au François. Des concentrations supérieures à 1ppm/h ont été relevées sur 13 sites, soit un total de 13 586 dépassements du seuil d'alerte horaire. Toutes ces concentrations ont donné lieu à une information rapide de Madinair aux partenaires, du comité de gestion préfectoral aidant ainsi l'action des autorités publiques (notamment en priorisant les zones de ramassages et en orientant l'accompagnement sanitaire vers les populations les plus impactées).

La population a accès aux résultats de ce réseau de surveillance continue de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniac grâce à une information en temps réel sur le site de Madinair (<https://www.madinair.fr/surveillance-continue-sargasses>). Par ailleurs, pour une meilleure gestion du phénomène et une meilleure information de la population lors des échouages massifs d'algues, des mesures complémentaires d'H<sub>2</sub>S par l'intermédiaire de capteurs mobiles, sont également mises en œuvre dans les quartiers les plus touchés ou sur les zones non couvertes par le réseau fixe (plus d'infos sur <http://www.madinair.fr/Mesures-complementaires>).

En 2023, la surveillance des gaz émis par la décomposition des algues Sargasses se poursuit. Les mesures issues du réseau fixe continueront de renseigner les acteurs locaux et la population sur les risques sanitaires. Et lors d'épisodes majeurs, des capteurs mobiles seront déployés.



**Madininair**  
votre parten'air en Martinique

31, rue du Professeur Raymond Garcin  
Allée du Prunier - 97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 **60 08 48**  
info@madininair.fr  
[www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)

